

Fiche 7. GUIDE DIRECTEUR « Financement des activités physiques et sportives en EPS à l'école ».

LES PRINCIPES

- ➔ Gratuité de l'enseignement pour les familles
- ➔ Activités d'enseignement obligatoires pour les élèves (Devoir d'assiduité)

LA PRATIQUE DES APS ET LES ORGANISATIONS SPECIFIQUES

- ➔ Des sorties scolaires récurrentes, pouvant comprendre la pause méridienne, qui nécessitent éventuellement un transport et/ou un droit d'entrée pour bénéficier des installations
- ➔ Des conventions d'organisation (mise à disposition d'intervenants extérieurs sportifs rémunérés)
- ➔ Du matériel collectif spécifique dont la collectivité territoriale est propriétaire ou locataire

LES CONSEQUENCES (des sources financières non mobilisables) :

- ➔ En aucun cas, l'association USEP, la coopérative scolaire et l'APE ne peuvent prendre en charge tout ou partie du coût de la prestation d'enseignement des APS dans le cadre de l'EPS
- ➔ Aucune facturation à l'école (pas d'autonomie financière), ni à la l'association USEP, ni à la coopérative scolaire et ni à l'APE.

LE FINANCEMENT (à la charge de l'état et de la collectivité)

- ➔ La prestation d'enseignement de l'EPS c'est-à-dire l'enseignement proprement dit, les activités obligatoires liées à cet enseignement sont à la charge de l'état et des collectivités.
- ➔ Les organisations spécifiques des APS qui engendrent des coûts financiers supplémentaires sont aussi à la charge des collectivités.

DEMARCHE A EFFECTUER

- ➔ **Réunion préalable indispensable année (N-1)**
Sur présentation du projet, les charges financières sont définies en concertation entre la collectivité, le directeur ou la directrice d'école et éventuellement le club pour les interventions d'éducateurs sportifs rémunérés
- ➔ **Décision de la collectivité d'accompagner ou pas l'activité d'enseignement proposée :**
La collectivité décide d'accorder le financement, elle prend en charge directement le coût total de la prestation. Le projet peut se réaliser.
La collectivité refuse d'accorder le financement, les conditions de prise en charge financière ne sont pas réunies, cela conduit à renoncer au projet.